

Paris, le 02 octobre 2026

PROJET DE LOI DE FINANCES (PLF) 2027 :

L'autonomie des jeunes sacrifiée, les parents sommés de payer

Les jeunes veulent construire leur avenir. Les mesures budgétaires annoncées risquent de les maintenir davantage à la charge de leurs parents. Familles de France dénonce ce signal profondément décourageant envoyé à toute une génération.

Gel des aides au logement, restrictions des APL étudiantes selon la situation des familles, droits d'inscription envisagés en BTS et en classes préparatoires pour les non-boursiers : les orientations rapportées du budget 2027 dressent de nouveaux obstacles sur le chemin de l'autonomie.

À l'heure où les familles doivent compter chaque euro et anticiper pendant des années le financement des études de leurs enfants, le message est brutal : **parents, préparez-vous à payer davantage ; jeunes, attendez encore pour devenir autonomes.**

Les ressources des parents ne sont pas celles de leurs enfants

Les ressources des parents ne sont pourtant pas celles de leurs enfants. Elles ne disent ni les dépenses contraintes du foyer, ni le nombre d'enfants à accompagner, ni la capacité réelle à financer un second logement. **Ne pas être boursier ne signifie pas pouvoir tout payer.**

En réduisant les soutiens directs aux jeunes, les pouvoirs publics risquent de creuser les inégalités : les uns pourront compter sur l'aide familiale, les autres devront travailler davantage pendant leurs études, limiter leurs choix ou renoncer à une formation éloignée de leur domicile.

Ne pas fragiliser ceux qui soutiennent les jeunes

Les gels de prestations familiales et les économies annoncées sur l'allocation de rentrée scolaire aggraveront encore cette pression. **On ne prépare pas l'avenir de la jeunesse en fragilisant ceux qui la soutiennent au quotidien.**

Familles de France demande au Gouvernement et aux parlementaires de préserver les aides au logement des jeunes, de renoncer aux nouvelles barrières financières dans les formations publiques et de publier une évaluation du coût cumulé de ces mesures pour les familles.

L'autonomie des jeunes ne doit pas devenir un privilège réservé à ceux dont les parents peuvent payer.

Contacts presse :

Émilie Souplet – Pôle Éducation | 06 27 67 20 61

Mireille Lachaud – Pôle Politique familiale | 06 16 58 69 92

